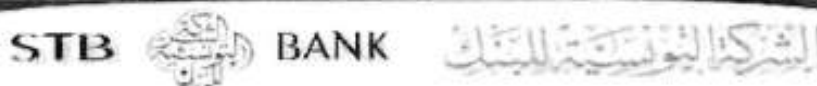




SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE



SOCIETE ANONYME
AU CAPITAL DE 776 875 000 DINARS
 Divisé en 155 375 000 actions de nominal 5 dinars
 Entièrement libérées

Siège social : Rue Hédi Nouria 1001 Tunis
 Registre de commerce : B 182331996

Tel : (216) 71 340 477 / Fax : (216) 71 348 400

NOTE D'OPERATION
RELATIVE A L'EMISSION ET L'ADMISSION
AU MARCHE OBLIGATAIRE DE LA COTE DE LA BOURSE DE
L'EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE
« STB SUBORDONNE 2019-1 »

DE 35 000 000 DINARS SUSCEPTIBLE D'ETRE PORTE A UN MAXIMUM DE 50 000 000 DINARS.

EMIS PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

Prix d'émission : 100 Dinars
 L'emprunt est réparti en cinq catégories comme suit :

Catégories	DUREE	AMORTISSEMENT	Taux d'intérêt
Catégorie A	5 ans	Constant par 1/5	10,5% et/ou TMM+2,3%
Catégorie B	5 ans In fine	In fine	10,7% et/ou TMM+2,5%
Catégorie C	7 ans avec 2 années de grâce	Constant par 1/5 à partir de la troisième année	11% et/ou TMM+2,8%
Catégorie D	7 ans In fine	In fine	11,5%
Catégorie E	5 ans	Coupon unique	11,5%

Visa n° **19 / 1031** en date du **18 OCT. 2019** du Conseil du Marché Financier donné en application de l'article 2 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994. Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2019. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Responsable de l'information

Monsieur Sadok Jelassi

Chef de pôle financier

Tél : 71 340 439 – Fax : 71 340 439

Intermédiaire en Bourse chargé de l'opération

STB FINANCE - intermédiaire en bourse du groupe STB

34, Rue Hédi Karray Tunis 1004

Tél : 71 717 510 – Fax : 71 718 450

E-mail : stbfinance@stbfinance.com.tn

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la présente note d'opération et du document de référence de la Société Tunisienne de Banque enregistré par le CMF en date 18/10/2019 sous le n°19-0081. La présente note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la STB Rue Hédi Nouria-1001-TUNIS ; de la STB FINANCE - intermédiaire en bourse- 34, Rue Hédi Karray, Tunis 1004 et sur le site Internet du CMF ; www.cmf.org.tn et le site Internet de la STB : www.stb.com.tn



Octobre 2019



SOMMAIRE

FLASH EMPRUNT OBLIGATAIRE « STB Subordonné 2019-1 »	3
CHAPITRE 1 - RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION	8
1.1 RESPONSABLE DE LA NOTE D'OPERATION	8
1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DE LA NOTE D'OPERATION	8
1.3 ATTESTATION DE L'INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'OPERATION	8
1.4 RESPONSABLE DE L'INFORMATION	8
CHAPITRE 2 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION	9
2.1 RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMISSION	9
2.1.1 DECISION A L'ORIGINE DE L'EMISSION DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE	9
2.1.2 RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMISSION	9
2.1.3 PERIODE DE SOUSCRIPTIONS ET DE VERSEMENTS	10
2.1.4 ORGANISME FINANCIER CHARGE DE RECUEILLIR LES SOUSCRIPTIONS DU PUBLIC	10
2.1.5 BUT DE L'EMISSION	10
2.2 CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS	11
2.2.1 NATURE, FORME ET DELIVRANCE DES TITRES	11
2.2.2 PRIX DE SOUSCRIPTION ET D'EMISSION	11
2.2.3 DATE DE JOUISSANCE DES TITRES EN INTERETS	11
2.2.4 DATE DE REGLEMENT	12
2.2.5 TAUX D'INTERET	12
2.2.6 INTERETS	13
2.2.7 AMORTISSEMENT ET REMBOURSEMENT	14
2.2.8 PRIX DE REMBOURSEMENT	21
2.2.9 PAIEMENT	21
2.2.10 TAUX DE RENDEMENT ACTUARIEL (TAUX FIXE)	21
2.2.11 MARGE ACTUARIEL (TAUX VARIABLE)	21
2.2.12 DUREE TOTALE, DUREE DE VIE MOYENNE ET DURATION DE L'EMPRUNT SUBORDONNE	22
2.2.13 RANG DE LA CREANCE ET MAINTIEN DE L'EMPRUNT A SON RANG	22
2.2.14 GARANTIE	23
2.2.15 MODE DE PLACEMENT	23
2.2.16 NOTATION	23
2.2.17 ORGANISATION DE LA REPRESENTATION DES PORTEURS DES OBLIGATIONS SUBORDONNEES	23
2.2.18 FISCALITE DES TITRES	23
2.3 RENSEIGNEMENTS GENERAUX	24
2.3.1 INTERMEDIAIRE AGREE MANDATE PAR LA SOCIETE EMETTRICE POUR LA TENUE DE REGISTRE DES OBLIGATIONS SUBORDONNEES	24
2.3.2 MARCHE DES TITRES	24
2.3.3 PRISE EN CHARGE DES OBLIGATIONS PAR TUNISIE CLEARING	25
2.3.4 TRIBUNAUX COMPETENTS EN CAS DE LITIGE	25
2.4 FACTEURS DE RISQUE LIES AUX OBLIGATION SUBORDONNEES	25
2.4.1 NATURE DU TITRE	25
2.4.2 QUALITE DE CREDIT DE L'EMETTEUR	25
2.4.3 LE MARCHE SECONDAIRE	25
2.5 RISQUES LIE A L'EMISSION DU PRESENT EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE	26
BULLETINS DE SOUSCRIPTION	27



FLASH EMPRUNT OBLIGATAIRE « STB Subordonné 2019-1 »

L'emprunt obligataire subordonné « **STB Subordonné 2019-1** » est émis pour un montant de 35 000 000 dinars susceptible d'être porté à 50 000 000 dinars, divisé en 350 000 obligations subordonnées de 100 dinars de nominal, susceptibles d'être portées à un maximum de 500 000 obligations subordonnées de 100 dinars de nominal.

L'emprunt est réparti en cinq catégories émises selon les conditions suivantes :

Catégories	DUREE	AMORTISSEMENT	Taux d'intérêt
Catégorie A	5 ans	Constant par 1/5	10,5% et/ou TMM+2,3%
Catégorie B	5 ans In fine	In fine	10,7% et/ou TMM+2,5%
Catégorie C	7 ans avec 2 années de grâce	Constant par 1/5 à partir de la troisième année	11% et/ou TMM+2,8%
Catégorie D	7 ans In fine	In fine	11,5%
Catégorie E	5 ans	Coupons unique	11,5%

- **DENOMINATION DE L'EMPRUNT SUBORDONNE :** «STB Subordonné 2019-1».
- **MONTANT :** Le montant total du présent emprunt est fixé à 35 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximal de 50 000 000 dinars.
- **NOMBRE D'OBLIGATIONS A EMETTRE :** 350 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars, susceptible d'être portée à un maximum de 500 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.
- **Nominal :** 100 dinars par obligation subordonnée.
- **PRIX D'EMISSION :** 100 Dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.
- **PRIX DE REMBOURSEMENT :** 100 Dinars par obligation subordonnée.
- **FORME DES OBLIGATIONS SUBORDONNE :** Les obligations subordonnées sont nominatives.
- **DATE DE JOUISSANCE EN INTERETS :** Chaque obligation subordonnée portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **29/11/2019**, seront décomptés et payés à cette dernière date.
Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en Bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **29/11/2019** et ce, même en cas de prorogation de cette date.
- **SOUSCRIPTIONS ET VERSEMENTS :** Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **01/11/2019** aux guichets de STB FINANCE, intermédiaire en Bourse sis au 34, Rue Hédi Karray - El Menzah IV, Tunis 1004.
- **Clôture des souscriptions :** Les souscriptions au présent emprunt subordonné seront ouvertes le **01/11/2019** et clôturées sans préavis au plus tard le **29/11/2019**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des obligations subordonnées émises, soit



un maximum de 500 000 obligations subordonnées. En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 35 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **29/11/2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date. En cas de placement d'un montant inférieur à 35 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **29/11/2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **16/12/2019** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

- **Taux d'intérêt :** Les obligations du présent emprunt subordonné seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :
 - Catégorie A : Taux fixe 10,50% brut l'an et/ou taux variable TMM+2,30% brut l'an ;
 - Catégorie B : Taux fixe 10,70% brut l'an et/ou taux variable TMM+2,50% brut l'an;
 - Catégorie C : Taux fixe 11,00% brut l'an et/ou taux variable TMM+2,80% brut l'an.
 - Catégorie D : Taux fixe 11,50% brut l'an.
 - Catégorie E : Taux fixe 11,50% brut l'an.
- **Durée :**
 - Catégorie A : 5 ans;
 - Catégorie B : 5 ans In Fine;
 - Catégorie C : 7 ans dont 2 années de grâce;
 - Catégorie D : 7 ans In Fine;
 - Catégorie E : 5 ans coupon unique.
- **Durée de vie moyenne :**
 - Catégorie A : 3 ans;
 - Catégorie B : 5 ans;
 - Catégorie C : 5 ans;
 - Catégorie D : 7 ans;
 - Catégorie E : 5 ans.
- **Duration (taux fixe) :**
 - Catégorie A : à taux fixe 10,5% est de 2,646 années;
 - Catégorie B : à taux fixe 10,7% est de 4,122 années;
 - Catégorie C : à taux fixe 11% est de 4,037 années;
 - Catégorie D : à taux fixe 11,5% est de 5,170 années;
 - Catégorie E : à taux fixe 11,5% est de 5 années.
- **Rang de créance :** En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de



subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 18/10/2019 sous le numéro de 19-008 Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :** l'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.
- **Marge actuarielle (taux variable) :**
 - Catégorie A : 2,30% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final;
 - Catégorie B : 2,50% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final ;
 - Catégorie C : 2,80% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.
- **Taux de rendement actuariel (taux fixe) :**
 - Catégorie A : 10,50% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final;
 - Catégorie B : 10,70% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final
 - Catégorie C : 11,00% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.
 - Catégorie D : 11,50% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.
 - Catégorie E : 11,50% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.
- **Amortissement :** Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie A et la catégorie C feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commence à la première année pour la catégorie A et à la 3^{ème} année pour la catégorie C.

Les obligations subordonnées émises relatifs à la catégorie B, la catégorie D et la catégorie E feront l'objet d'un amortissement in fine.

L'emprunt sera amorti en totalité le **29/11/2024** pour la catégorie A, B et E, le **29/11/2026** pour la catégorie C et D.

- **Paiement :** Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital seront effectués à terme échu le **29 novembre** de chaque année pour les catégories A, B, C et D.
Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **29/11/2020**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **29/11/2020** et le



remboursement total en capital aura lieu le **29/11/2024**. Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu le **29/11/2020** et le premier remboursement en capital aura lieu le **29/11/2022**. Pour la catégorie D, le premier paiement en intérêts aura lieu le **29/11/2020** et le remboursement total en capital aura lieu le **29/11/2026**. Pour la catégorie E, le remboursement total du capital et des intérêts capitalisés aura lieu le **29/11/2024**. Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

- **FISCALITE DES TITRES** : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
- **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées**: La tenue de registre des obligations de l'emprunt subordonné « STB Subordonné 2019-1 » sera assurée durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING.
- **Garantie** : Le présent emprunt obligataire subordonné «STB Subordonné 2019-1 » n'est assorti d'aucune garantie particulière.
- **Notation de l'emprunt** : Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.
- **Cotation en Bourse** : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné, la Société Tunisienne de Banque s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « STB FINANCE » de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.
- **Prise en charge par Tunisie Clearing** : la Société Tunisienne de Banque s'engage dès la clôture de l'emprunt subordonné «STB Subordonné 2019-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.
- **Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées** : Droit commun régissant la représentation des obligataires.
- **Tribunaux compétents en cas de litige** : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis.
- **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné**: Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la Banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.
- **Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées** : Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre : L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de



créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**Clause de subordination**)

Qualité de crédit de l'émetteur : Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Le marché secondaire : Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.



CHAPITRE 1 - RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION

1.1 RESPONSABLE DE LA NOTE D'OPERATION

Monsieur Lotfi DABBABI
Directeur Général de LA STB

1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DE LA NOTE D'OPERATION

« A notre connaissance, les données de la présente note d'opération sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur l'opération proposée ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée ».

LA SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE

Le Directeur Général
Monsieur Lotfi DABBABI



1.3 ATTESTATION DE L'INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'OPERATION

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité de la note d'opération ».

LA STB FINANCE

Le Directeur Général
Monsieur Karim BOUZGARROU



1.4 RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Monsieur Sadok Jelassi
 Chef de pôle financier
 Adresse : Rue Hédi Nouira 1001 Tunis
 Tél : 71 340 439 – Fax : 71 340 439

La notice légale a été publiée au JORT N° 101 du 25/10/2019

Conseil du Marché Financier
 Visa n° 19/1031 du 18 OCT. 2019
 Délivré au vu de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994
 Le Président du Conseil du Marché Financier

 Signé: Sslah ESSAYEL



CHAPITRE 2 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION

2.1 RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMISSION

2.1.1 Décision à l'origine de l'émission de l'emprunt obligataire

L'Assemblée Générale Ordinaire de la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE tenue le **28 juillet 2016** a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire, pour un montant total de 300 millions de dinars et a donné les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour fixer les dates, les durées, les montants, les taux, les modalités et les conditions de ces émissions selon la situation du marché financier.

Dans le cadre de cette autorisation, la Société Tunisienne de Banque a émis 2 emprunts privés respectivement d'un montant de 58 Millions de dinars en 2017 et 30 Millions de dinars en 2018. Le reliquat de cette autorisation est de (212 Millions de dinars).

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration de la banque réuni le **13 juin 2019** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant maximal de 100 millions de dinars en deux tranches de 50 millions de dinars chacune et a fixé les conditions de la première tranche comme suit :

- Montant : 35 MDT susceptible d'être porté à 50 MDT ;
- Catégorie A : 5 ans au taux fixe de 10,50% et/ou TMM+2,30% ;
- Catégorie B : 5 ans in fine au taux fixe de 10,70% et/ou TMM+2,50% ;
- Catégorie C : 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 11,00% et/ou TMM+2,80%.
- Catégorie D : 7 ans in fine au taux fixe de 11,50%.
- Catégorie E : 5 ans coupon unique au taux fixe de 11,50%.

2.1.2 Renseignements relatifs à l'émission

□ Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire subordonné « STB subordonné 2019-1 » est d'un montant de 35 000 000 dinars, divisé en 350 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à 50 000 000 dinars, divisé en 500 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

□ Produit brut et produit net de l'emprunt subordonné

Le produit brut du présent emprunt obligataire subordonné est de 35 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 50 000 000 dinars.

Les frais de montage et les commissions de placement s'élèveraient à 350 000 DT, les frais du Conseil du Marché Financier sont de 26 000 DT, les frais de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis seraient de 49 000 DT HT et les frais de TUNISIE CLEARING sur la durée de vie de l'emprunt s'élèveraient à 74 416 DT*, soit un total de frais approximatifs de 499 416 DT et un produit net de l'emprunt de 49 500 584 DT.

En dinars



	Produit global	Produit par obligation
Produit brut¹	50 000 000	100,000
Frais globaux ¹	499 416	0,999
Produit net	49 500 584	99,001

2.1.3 Période de souscriptions et de versements

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **01/11/2019** et clôturées sans préavis au plus tard le **29/11/2019**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 500 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 35 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **29/11/2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 35 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **29/11/2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **16/12/2019** avec maintien de la date unique de jouissance **en intérêts**. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

2.1.4 Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du 01/11/2019 aux guichets de la STB FINANCE intermédiaire en bourse du groupe STB, sis au 34, Rue Hédi Karray - El Menzah IV, Tunis 1004.

2.1.5 But de l'émission

La banque projette l'émission en 2019 d'un emprunt obligataire subordonné dans le but de :

- Renforcer davantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets;
- Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs;
- Assurer la mobilisation de ressources stables à moyen terme nécessaires au développement des activités de la banque;

* Ces frais sont déterminés sur la base de l'hypothèse que l'emprunt est souscrit à 5 MDT à taux fixe (catégorie A), 5 MDT à taux variable (catégorie A), 5 MDT à taux fixe (catégorie B), 5 MDT à taux variable (catégorie B), 5 MDT à taux fixe (catégorie C) et 5MDT à taux variable (catégorie C), 10 MDT (catégorie D) à taux fixe, 10 (catégorie E) à taux fixe.

¹ Ces frais sont calculés pour toute la durée de vie de l'emprunt et donnés à titre indicatif. Le total de ces frais dépend du montant collecté au moment de la clôture de l'emprunt et des catégories souscrites.



- Respecter les indicateurs de gestion prudentielle ;
- Développer les activités de la banque, notamment l'activité de distribution de crédits et les activités de marché;
- Se doter des ressources nécessaires pour la réalisation de son plan stratégique 2019-2023, notamment le financement des projets interne de la banque.

2.2 CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

2.2.1 Nature, forme et délivrance des titres

□ La législation sous laquelle les titres sont créés :

Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance page 22).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

□ Dénomination : «STB Subordonné 2019-1 »

□ Nature des titres : Titres de créances

□ Forme des titres : Toutes les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives

Catégorie des titres : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance page 22).

□ Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrite délivrée par l'intermédiaire en Bourse STB FINANCE.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

2.2.2 Prix de souscription et d'émission

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

2.2.3 Date de jouissance des titres en intérêts

Chaque obligation subordonnée portera **jouissance en intérêts** à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **29/11/2019**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des



souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **29/11/2019** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

2.2.4 Date de règlement

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

2.2.5 Taux d'intérêt

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

- Taux fixe : Taux annuel brut de **10,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,30%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **230** points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de novembre de l'année N-1 au mois d'octobre de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans in fine :

- Taux fixe : Taux annuel brut de **10,70%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,50%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **250** points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de novembre de l'année N-1 au mois d'octobre de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

- Taux fixe : Taux annuel brut de **11,00%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,80%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date



de paiement des intérêts majorée de **280** points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de novembre de l'année N-1 au mois d'octobre de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans in fine :

- Taux fixe : Taux annuel brut de **11,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Pour la catégorie E d'une durée de 5 ans coupon unique :

- Taux fixe : Taux annuel brut de **11,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée à la fin de la période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
Une obligation à coupon unique est un titre dont le remboursement s'effectue à l'échéance uniquement avec le paiement des intérêts capitalisés.

2.2.6 Intérêts

Les intérêts sont payés à terme échu le **29 novembre** de chaque année pour les catégories A, B, C et D. La dernière échéance est prévue pour le **29/11/2024** pour la catégorie A, B et le **29/11/2026** pour la catégorie C et D.

Pour la catégorie E, les intérêts sont capitalisés et payés à l'échéance le **29/11/2024**.

Si le montant souscrit de l'emprunt est de 50 000 000 Dinars :

Le montant total des intérêts serait de **15 750 000 Dinars** si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie **A** à taux fixe de **10,50%**.

S'il était souscrit dans sa globalité à taux variable (**TMM+2,30%**), le montant des intérêts s'élèverait à **14 847 500 Dinars** (en considérant un taux nominal de **9,8933%** calculé sur la base de la moyenne de TMM du mois d'octobre 2018 au mois de septembre 2019, soit **7,5983%** majoré de **2,30%**, à titre indicatif).

Le montant total des intérêts serait de **26 750 000 Dinars** si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie **B** au taux fixe de **10,70%**.

S'il était souscrit dans sa globalité à taux variable (**TMM+2,50%**), le montant des intérêts s'élèverait à **25 245 833 Dinars** (en considérant un taux nominal de **10,0983%** calculé sur la base de la moyenne de TMM du mois d'octobre 2018 au mois de septembre 2019, soit **7,5983%** majoré de **2,50%**, à titre indicatif).

Le montant total des intérêts serait de **27 500 000 Dinars** si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie **C** au taux fixe de **11,00%**.

S'il était souscrit dans sa globalité à taux variable (**TMM+2,80%**), le montant des intérêts s'élèverait à



25 955833 Dinars (en considérant un taux nominal de **10,3983%** calculé sur la base de la moyenne de TMM du mois octobre 2018 au mois de septembre 2019, soit **7,5983%** majoré de **2,80%**, à titre indicatif).

Le montant total des intérêts serait de **40 250 000 Dinars** si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie **D** au taux fixe de **11,50%**.

Le montant total des intérêts serait de **36 167 668 Dinars** si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie **E** au taux fixe de **11,50%**.

2.2.7 Amortissement et remboursement

Toutes les obligations subordonnées émises relatifs à la catégorie A et la catégorie C feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie C. Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie B, D et E feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

L'emprunt sera amorti en totalité le **29/11/ 2024** pour la catégorie A, B et E, le **29/11/2026** pour la catégorie C et D.

Les tableaux d'amortissement sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés suite à la variation du TMM (publié par la BCT). Pour ce qui concerne la partie de l'emprunt souscrite à taux variable, le taux d'intérêt de l'emprunt à prendre en considération est la moyenne arithmétique des taux mensuels des 12 derniers mois précédant le service des intérêts payés aux souscripteurs majorée d'une marge de 2,30% (soit la moyenne du TMM+2,30%) pour la catégorie A, majorée d'une marge de 2,50% (soit la moyenne du TMM+2,50%) pour la catégorie B et majorée d'une marge de 2,80% (soit la moyenne du TMM+2,80%) pour la catégorie C .

Pour les besoins de calcul, le taux retenu correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (du mois d'octobre 2018 au mois de septembre 2019) soit 7,5983% majorée d'une marge de 2,30%, soit 9,8983% pour la catégorie A, majorée d'une marge de 2,50%, soit 10,0983% pour la catégorie B et majorée d'une marge de 2,80%, soit 10,3983% pour la catégorie C. Pour les besoins de la simulation, ce taux a été figé à cette valeur jusqu'à l'échéance de l'emprunt subordonné.

Pour la partie de l'emprunt subordonné souscrite à taux fixe, le taux d'intérêt à prendre en considération est de 10,50% pour la catégorie A, 10,70% pour la catégorie B et 11,00% pour la catégorie C, 11,5% pour la catégorie D et E.

- **Nombre d'obligations subordonnées:** 350 000 obligations subordonnées, susceptibles d'être portées à 500 000 obligations subordonnées.
- **Valeur nominale de l'obligation subordonnée:** 100 dinars.
- **Date unique de jouissance servant de base pour la cotation en Bourse :** 29/11/2019
- **Date du premier remboursement de capital :**



- le **29/11/ 2020** pour la catégorie A
- le **29/11/2024** pour la catégorie B et E
- le **29/11/2022** pour la catégorie C
- le **29/11/2026** pour la catégorie D

▪ **Date du premier paiement des intérêts : 29/11/2020 pour les catégories A, B, C, D et 29/11/2024 pour la catégorie E.**

▪ **Date de dernière échéance:**

- le **29/11/2024** pour la catégorie A
- le **29/11/2024** pour la catégorie B
- le **29/11/ 2026** pour la catégorie C
- le **29/11/ 2026** pour la catégorie D
- le **29/11/2024** pour la catégorie E

▪ **Taux d'intérêt :**

- **Pour la catégorie A** : taux fixe de **10,50%** brut l'an et/ou Variable (**TMM +2,30%**), soit **9,8983%** Ce dernier correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (à savoir du mois d'octobre 2018 au mois de septembre 2019) majorée de **2,30%** (à titre indicatif).

- **Pour la catégorie B** : taux fixe de **10,70%** brut l'an et/ou Variable (**TMM +2,50%**), soit **10,0983%**. Ce dernier correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (à savoir du mois d'octobre 2018 au mois de septembre 2019) majorée de **2,5%** (à titre indicatif).

- **Pour la catégorie C** : taux fixe de **10,30%** brut l'an et/ou Variable (**TMM +2,8%**), soit **10,3983%**. Ce dernier correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (à savoir du mois d'octobre 2018 au mois de septembre 2019) majorée de **2,80%** (à titre indicatif).

- **Pour la catégorie D** : taux fixe de **11,50%** brut l'an.

- **Pour la catégorie E** : taux fixe de **11,50%** brut l'an.

▪ **Amortissement :**

Pour la catégorie A : Amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions correspondant à 20 dinars par obligation subordonnée.

Pour la catégorie B : Remboursement in fine à l'échéance.

Pour la catégorie C : Amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale à partir de la troisième année suivant la date limite de clôture des souscriptions correspondant à 20 dinars par obligation subordonnée.

Pour la catégorie D : Remboursement in fine à l'échéance.

Pour la catégorie E : Remboursement coupon unique in fine à l'échéance.



□ **Evolution du TMM durant les dix dernières années :**

En %

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Janvier	4,71	4,89	4,25	4,26	5,53	7,24
Février	4,68	4,8	4,22	4,29	5,61	7,28
Mars	4,72	4,82	4,2	4,29	6,04	7,9
Avril	4,72	4,8	4,24	4,41	6,5	7,86
Mai	4,7	4,77	4,25	4,83	6,39	7,83
Juin	4,78	4,8	4,21	4,94	6,72	7,83
Juillet	4,98	4,78	4,32	5,15	7,25	7,83
Août	4,94	4,75	4,2	5,19	7,25	7,83
Septembre	4,92	4,77	4,26	5,22	7,29	7,82
Octobre	4,93	4,75	4,33	5,23	7,27	
Novembre	4,93	4,3	4,23	5,23	7,25	
Décembre	4,88	4,28	4,26	5,23	7,24	

Source BCT

□ **Définition du TMM :**

Le taux moyen mensuel du marché monétaire (TMM) publié par la BCT est la sommation des taux du jour du marché monétaire (TM) rapportée sur le nombre exact de jours du mois, le résultat étant arrondi au 1/100 de point de pourcentage le plus proche.



Amortissement de l'emprunt obligataire « STB subordonné 2019-1 »
Pour toutes les catégories, on suppose que le montant souscrit est de 50 000 000 DT

Tableau d'amortissement de la catégorie A à taux fixe : Taux 10,50% en supposant que l'emprunt est souscrit dans sa globalité dans la catégorie A à taux fixe

En Dinars

Echéance	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant	Intérêts bruts	Annuités
2019	50 000 000				
2020		10 000 000	40 000 000	5 250 000	15 250 000
2021		10 000 000	30 000 000	4 200 000	14 200 000
2022		10 000 000	20 000 000	3 150 000	13 150 000
2023		10 000 000	10 000 000	2 100 000	12 100 000
2024		10 000 000	0	1 050 000	11 050 000
Total	50 000 000	50 000 000		15 750 000	65 750 000

Tableau d'amortissement par obligation subordonnée de la catégorie A à taux fixe 10,5%

En Dinars

Echéance	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant	Intérêts bruts	Annuités
2019	100				
2020		20	80	10,500	30,500
2021		20	60	8,400	28,400
2022		20	40	6,300	26,300
2023		20	20	4,200	24,200
2024		20	0	2,100	22,100
Total	100	100		31,500	131,500

Tableau d'amortissement de la catégorie A à taux variable : 9,8983% (à titre indicatif)¹
en supposant que l'emprunt est souscrit dans sa globalité dans la catégorie A à taux variable

En Dinars

Echéance	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant	Intérêts bruts	Annuités
2019	50 000 000				
2020		10 000 000	40 000 000	4 949 167	14 949 167
2021		10 000 000	30 000 000	3 959 333	13 959 333
2022		10 000 000	20 000 000	2 969 500	12 969 500
2023		10 000 000	10 000 000	1 979 667	11 979 667
2024		10 000 000	0	989 833	10 989 833
Total	50 000 000	50 000 000		14 847 500	64 847 500

Tableau d'amortissement par obligation subordonnée de la catégorie A à taux variable de TMM+2,3% soit 9,8983% (à titre indicatif)¹

En Dinars

Echéance	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant	Intérêts bruts	Annuités
2019	100				
2020		20	80	9,898	29,898
2021		20	60	7,919	27,919
2022		20	40	5,939	25,939
2023		20	20	3,959	23,959
2024		20	0	1,980	21,980
Total	100	100		29,695	129,695

¹ Correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (à savoir du mois d'octobre 2018 au mois de septembre 2019) majoré de 2,3%.



Tableau d'amortissement de la catégorie B à taux fixe : Taux 10,70% en supposant que l'emprunt est souscrit dans sa globalité dans la catégorie B à taux fixe

En Dinars

Echéance	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant	Intérêts bruts	Annuités
2019	50 000 000				
2020		0	50 000 000	5 350 000	5 350 000
2021		0	50 000 000	5 350 000	5 350 000
2022		0	50 000 000	5 350 000	5 350 000
2023		0	50 000 000	5 350 000	5 350 000
2024		50 000 000	0	5 350 000	55 350 000
Total	50 000 000	50 000 000		26 750 000	76 750 000

Tableau d'amortissement par obligation subordonnée de la catégorie B à taux fixe 10,7%

En Dinars

Echéance	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant	Intérêts bruts	Annuités
2019	100				
2020		0	100	10,700	10,700
2021		0	100	10,700	10,700
2022		0	100	10,700	10,700
2023		0	100	10,700	10,700
2024		100	0	10,700	110,700
Total	100	100		53,500	153,500

Tableau d'amortissement de la catégorie B à taux variable : 10,0983% (à titre indicatif)¹ en supposant que l'emprunt est souscrit dans sa globalité dans la catégorie B à taux variable

En Dinars

Echéance	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant	Intérêts bruts	Annuités
2019	50 000 000				
2020		0	50 000 000	5 049 167	5 049 167
2021		0	50 000 000	5 049 167	5 049 167
2022		0	50 000 000	5 049 167	5 049 167
2023		0	50 000 000	5 049 167	5 049 167
2024		50 000 000	0	5 049 167	55 049 167
Total	50 000 000	50 000 000		25 245 833	75 245 833

Tableau d'amortissement par obligation subordonnée de la catégorie B à taux variable de TMM+2,5% soit 10,0983% (à titre indicatif)¹

En Dinars

Echéance	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant	Intérêts bruts	Annuités
2019	100				
2020		0	100	10,098	10,098
2021		0	100	10,098	10,098
2022		0	100	10,098	10,098
2023		0	100	10,098	10,098
2024		100	0	10,098	110,098
Total	100	100		50,492	150,492

¹ Correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (à savoir du mois d'octobre 2018 au mois de septembre 2019) majoré de 2,5%.



Tableau d'amortissement de la catégorie C à taux fixe : Taux 11,00% en supposant que l'emprunt est souscrit dans sa globalité dans la catégorie C à taux fixe

En Dinars

Echéance	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant	Intérêts bruts	Annuités
2019	50 000 000				
2020		0	50 000 000	5 500 000	5 500 000
2021		0	50 000 000	5 500 000	5 500 000
2022		10 000 000	40 000 000	5 500 000	15 500 000
2023		10 000 000	30 000 000	4 400 000	14 400 000
2024		10 000 000	20 000 000	3 300 000	13 300 000
2025		10 000 000	10 000 000	2 200 000	12 200 000
2026		10 000 000	0	1 100 000	11 100 000
Total	50 000 000	50 000 000		27 500 000	77 500 000

Tableau d'amortissement par obligation subordonnée de la catégorie C à taux fixe 11,00%

En Dinars

Echéance	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant	Intérêts bruts	Annuités
2019	100				
2020		0	100	11,000	11,000
2021		0	100	11,000	11,000
2022		20	80	11,000	31,000
2023		20	60	8,800	28,800
2024		20	40	6,600	26,600
2025		20	20	4,400	24,400
2026		20	0	2,200	22,200
Total	100	100		55,000	155,000

Tableau d'amortissement de la catégorie C à taux variable : 10,3983% (à titre indicatif)¹ en supposant que l'emprunt est souscrit dans sa globalité dans la catégorie C à taux variable

En Dinars

Echéance	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant	Intérêts bruts	Annuités
2019	50 000 000				
2020		0	50 000 000	5 199 167	5 199 167
2021		0	50 000 000	5 199 167	5 199 167
2022		10 000 000	40 000 000	5 199 167	15 199 167
2023		10 000 000	30 000 000	4 159 333	14 159 333
2024		10 000 000	20 000 000	3 119 500	13 119 500
2025		10 000 000	10 000 000	2 079 667	12 079 667
2026		10 000 000	0	1 039 833	11 039 833
Total	50 000 000	50 000 000		25 995 833	75 995 833

Tableau d'amortissement par obligation subordonnée de la catégorie C à taux variable de TMM+2,8% soit 10,3983% (à titre indicatif)¹

En Dinars

Echéance	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant	Intérêts bruts	Annuités
2019	100				
2020		0	100	10,398	10,398
2021		0	100	10,398	10,398
2022		20	80	10,398	30,398
2023		20	60	8,319	28,319
2024		20	40	6,239	26,239
2025		20	20	4,159	24,159
2026		20	0	2,080	22,080
Total	100	100		51,992	151,992

¹ Correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (à savoir du mois d'octobre 2018 au mois de septembre 2019) majoré de 2,8%.



Tableau d'amortissement de la catégorie D à taux fixe : Taux 11,50% en supposant que l'emprunt est souscrit dans sa globalité dans la catégorie D à taux fixe

En Dinars

Echéance	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant	Intérêts bruts	Annuités
2019	50 000 000				
2020		0	50 000 000	5 750 000	5 750 000
2021		0	50 000 000	5 750 000	5 750 000
2022		0	50 000 000	5 750 000	5 750 000
2023		0	50 000 000	5 750 000	5 750 000
2024		0	50 000 000	5 750 000	5 750 000
2025		0	50 000 000	5 750 000	5 750 000
2026		50 000 000	0	5 750 000	55 750 000
Total	50 000 000	50 000 000		40 250 000	90 250 000

Tableau d'amortissement par obligation subordonnée de la catégorie D à taux fixe 11,50%

En Dinars

Echéance	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant	Intérêts bruts	Annuités
2019	100				
2020		0	100	11,500	11,500
2021		0	100	11,500	11,500
2022		0	100	11,500	11,500
2023		0	100	11,500	11,500
2024		0	100	11,500	11,500
2025		0	100	11,500	11,500
2026		100	0	11,500	111,500
Total	100	100		80,500	180,500

Tableau d'amortissement de la catégorie E à taux fixe : Taux 11,50% en supposant que l'emprunt est souscrit dans sa globalité dans la catégorie E à taux fixe

En Dinars

Echéance	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant	Intérêts bruts	Annuités
2019	50 000 000				
2020		0	50 000 000	0	0
2021		0	50 000 000	0	0
2022		0	50 000 000	0	0
2023		0	50 000 000	0	0
2024		50 000 000	50 000 000	36 167 668*	86 167 668
Total	50 000 000	50 000 000		36 167 668	86 167 668

*Intérêts capitalisés

Tableau d'amortissement par obligation subordonnée de la catégorie E à taux fixe 11,5%

En Dinars

Echéance	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant	Intérêts bruts	Annuités
2019	100				
2020		0	100	0	0
2021		0	100	0	0
2022		0	100	0	0
2023		0	100	0	0
2024		100	100	72,335**	172,335
Total	100	100		72,335	172,335

**Intérêts capitalisés par obligation

Les tableaux d'amortissement de l'emprunt sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés si le montant de l'emprunt souscrit diffère de 50 000 000 DT.

La Société Tunisienne de Banque s'engage à publier des tableaux d'amortissement définitifs si le montant de l'emprunt diffère de 50 000 000 DT.



2.2.8 PRIX DE REMBOURSEMENT

Le prix de remboursement est de 100 Dinars par obligation subordonnée.

2.2.9 PAIEMENT

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 30 novembre de chaque année (à l'exception de la catégorie E).

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **29/11/ 2020**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **29/11/ 2020** et le remboursement total en capital aura lieu le **29/11/ 2024**.

Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu les **29/11/ 2020** et le premier remboursement en capital aura lieu le **29/11/ 2022**.

Pour la catégorie D, le premier paiement en intérêts aura lieu les **29/11/2020** et le premier remboursement total en capital aura lieu le **29/11/2026**.

Pour la catégorie E, le paiement des intérêts capitalisés et le remboursement total du capital aura lieu le **29/11/ 2024**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

2.2.10 TAUX DE RENDEMENT ACTUARIEL (TAUX FIXE)

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,50%** l'an pour la catégorie **A**, de **10,70%** l'an pour la catégorie **B** de **11,00%** l'an pour la catégorie **C** et **11,5%** pour les catégories **D** et **E**.

2.2.11 MARGE ACTUARIELLE (TAUX VARIABLE)

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de septembre 2019 à titre indicatif, qui est égale à **7,5983%** et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **9,8983%** pour la catégorie **A**, de **10,0983%** pour la catégorie **B** et de **10,3983%** pour la catégorie **C**. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,30%** pour la catégorie **A**, de **2,50%** pour la catégorie **B** et de **2,80%** pour la catégorie **C** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.



2.2.12 DUREE TOTALE, DUREE DE VIE MOYENNE ET DURATION DE L'EMPRUNT SUBORDONNE

- **Durée totale:** Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné «STB Subordonné 2019-1» sont émises selon cinq catégories :
 - une catégorie A sur une durée de vie totale de **5 ans** ;
 - une catégorie B sur une durée de vie totale de **5 ans** In Fine ;
 - une catégorie C sur une durée de vie totale de **7 ans** dont deux années de grâce.
 - une catégorie D sur une durée de vie totale de **7 ans** In Fine ;
 - une catégorie E sur une durée de vie totale de **5 ans** Coupon unique ;
- **Durée de vie moyenne :** Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et de **5 ans** pour les catégories B et C et E et de **7 ans** pour la catégorie D.
- **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :** La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration s'obtient par la formule suivante :

$$\text{Duration} = \frac{\sum_{t=1}^T t \times Ft / (1+i)^t}{\sum_{t=1}^T Ft / (1+i)^t}$$

Avec :

- T est le nombre de périodes
- t est la période
- Ft est le flux de la période t
- i est le taux d'intérêt par période

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,646 années** pour la catégorie A, de **4,122 années** pour la catégorie B, de **4,037 années** pour la catégorie C, de **5,170 années** pour la catégorie D et de **5 années** pour la catégorie E.

2.2.13 RANG DE LA CREANCE ET MAINTIEN DE L'EMPRUNT A SON RANG

Rang de créance : En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination). Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions



annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 18/10/2019 sous le n°19-008
Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

2.2.14 GARANTIE

Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie

2.2.15 MODE DE PLACEMENT

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées page 25).

Les souscriptions et les versements seront reçus aux guichets de la STB FINANCE, intermédiaire en Bourse sis au 34 rue Hédi Karray El Menzah 4-1004 Tunis.

2.2.16 NOTATION

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

2.2.17 ORGANISATION DE LA REPRESENTATION DES PORTEURS DES OBLIGATIONS SUBORDONNEES

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

2.2.18 FISCALITE DES TITRES

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.



En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n° 96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductible de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de Cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

2.3 RENSEIGNEMENTS GENERAUX

2.3.1 INTERMEDIAIRE AGREE MANDATE PAR LA SOCIETE EMETTRICE POUR LA TENUE DE REGISTRE DES OBLIGATIONS SUBORDONNEES

La tenue de registre des obligations subordonnées de l'emprunt subordonné « **STB Subordonné 2019-1** » sera assurée durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING.

2.3.2 MARCHE DES TITRES

A fin Août 2019, il existe six emprunts obligataires émis par la STB dont 4 qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la BVMT et 2 sans recours à l'appel public à l'épargne émis en 2017 et 2018.

Il s'agit de :

- L'emprunt « STB 2008/1 » 50 MD, émis sur 4 catégories :
 - catégorie A TMM +1%, 10 ans totalement remboursée
 - catégorie B TMM + 1,5%, 16 ans
 - catégorie C TMM + 1,75%, 20 ans
 - catégorie D TMM + 2%, 25 ans
- L'emprunt « STB 2008/2 » 50 MD, émis au taux de 6,5%, 16 ans.
- L'emprunt « STB 2010/1 » 100 MD, émis sur 2 catégorie :
 - catégorie A TMM+0,7 sur 10 ans
 - catégorie B 5,30% sur 15 ans
- L'emprunt subordonné « STB 2011/ » 70 MD, émis sur 2 catégorie :
 - catégorie A 6,1% sur 7 ans totalement remboursée
 - catégorie B TMM+1,3 sur 10 ans

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie émis par l'émetteur et sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la Société Tunisienne de Banque s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « STB FINANCE » de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites de l'emprunt obligataire subordonné « **STB Subordonné 2019-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.



2.3.3 PRISE EN CHARGE DES OBLIGATIONS PAR TUNISIE CLEARING

La SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « **STB Subordonné 2019-1** » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

2.3.4 TRIBUNAUX COMPETENTS EN CAS DE LITIGE

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis.

2.4 Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

2.4.1 NATURE DU TITRE :

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance » page 23**).

2.4.2 QUALITE DE CREDIT DE L'EMETTEUR :

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

2.4.3 LE MARCHE SECONDAIRE :

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.



2.5 Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné:

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.



SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE

Société Anonyme au capital social de 776.875.000 de dinars

Siège social : Avenue Hédi Nouira -1001 Tunis-

Registre National d'Entreprise N° : B 182331996

Objet social : l'exercice des opérations de banque, notamment les opérations financières, Commerciales, mobilières, immobilières liées aux opérations de banque

Emprunt Obligataire « STB SUBORDONNE 2019-1 »

D'un montant de 35.000.000 de dinars susceptible d'être portées à un maximum de 50.000.000 Dinars, divisé en 350.000 obligations subordonnées susceptibles d'être portées à un maximum de 500.000 obligations susceptibles de 100 Dinars chacune

Emis par appel public à l'épargne

L'emprunt est réparti en cinq catégories A, B, C, D et E comme suit :

Catégories	DUREE	Taux d'intérêt	AMORTISSEMENT
Catégorie A	5 ans	10,5% et/ou TMM+2,3%	Constant par 1/5
Catégorie B	5 ans in fine	10,7% et/ou TMM+2,3%	In fine
Catégorie C	7 ans avec 2 années de grâce	11% et/ou TMM+2,8%	Constant par 1/5 à partir de la troisième année
Catégorie D	7 ans in fine	11,5%	In fine
Catégorie E	5 ans	11,5%	Coupons unique

Décision de l'AGO du 28/07/2016

Délégation du Conseil d'Administration du 13/06/2019

Visa du Conseil du Marché Financier N° 19-1031 du 18/10/2019

Notice légale publiée au JORT N°101 du 25/10/2019

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°

Compte indisponible N°10 404 1001017462 788 56

Je (nous) soussigné (e)

Nom & prénom : (1) ☐ Mme ☐ Mlle ☐ Mr
 Nationalité : Pièce d'identité : (1) ☐ CIN ☐ Carte de séjour ☐ Passeport N° Délivrée le : à
 Profession/activité :
 Adresse :
 Code postal : Pays : Tél : Fax : e-mail :

Agissant pour le compte : (1) ☐ De moi-même
☐ Du mandant en qualité de :
☐ Tuteur
☐ Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.

Identité du mandant :

Personne physique : (1) ☐ Mme ☐ Mlle ☐ Mr Nom & prénom : Pièce d'identité : (1) ☐ CIN ☐ Carte de séjour ☐ Passeport N° Délivrée le : à	Personne morale : Raison Sociale : N° du R.C. : N° du Matricule Fiscal :
Profession / activité : Adresse : Code postal : Pays : Tél : Fax :	

Déclare (ons) souscrire (2)

- Obligations nominatives de l'Emprunt obligataire subordonné « STB SUBORDONNE 2019-1 » de la Catégorie A d'une durée 5 ans :
☐ Au taux fixe de 10,5% et/ou ☐ Au taux variable de TMM+2,3%
- Obligations nominatives de l'Emprunt obligataire subordonné « STB SUBORDONNE 2019-1 » de la Catégorie B d'une durée 5 ans in fine :
☐ Au taux fixe de 10,7% et/ou ☐ Au taux variable de TMM+2,3%
- Obligations nominatives de l'Emprunt obligataire subordonné « STB SUBORDONNE 2019-1 » de la Catégorie C d'une durée 7 ans avec 2 années de franchise :
☐ Au taux fixe de 11% et/ou ☐ Au taux variable de TMM+2,8%
- Obligations nominatives de l'Emprunt obligataire subordonné « STB SUBORDONNE 2019-1 » de la Catégorie D d'une durée 7 ans in fine au taux fixe de 11,5%.
- Obligations nominatives de l'Emprunt obligataire subordonné « STB SUBORDONNE 2019-1 » de la Catégorie E d'une durée 5 ans coupon unique au taux fixe de 11,5%

Au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et de libération soit le 29/11/2019 date limite de clôture des souscriptions seront décomptés et déduits à cette dernière date. Ces obligations portent jouissance unique à partir du 29/11/2019 et sont remboursables :

- Annuellement à raison de 20D par obligation, soit le 1/5^{ème} de la valeur nominale majoré des intérêts annuels échus, pour la catégorie A;
- La totalité de la valeur nominale à l'échéance pour la catégorie B, D et E;
- Annuellement à raison de 20 dinars par obligation à partir de la troisième année, soit le 1/5^{ème} de la valeur nominale majoré des intérêts annuels échus, pour la catégorie C.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence et une copie de la note d'opération relatifs à l'emprunt sus indiqué et pris connaissance de leur contenu.

Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre et catégories d'obligations ci-dessus indiqué. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède je (nous) verse (ons) (1) :

- ☐ En espèces
- ☐ Par chèque n° Tiré sur : Agence :
- ☐ Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez agence,

La somme de (en toutes lettres) représentant le montant des obligations subordonnées souscrites, soit (2) :





Note d'opération – STB SUBORDONNE 2019-1



obligations subordonnées nominatives de l'emprunt « STB SUBORDONNE 2019-1 » à savoir :
 de la catégorie A : Nom à 10,5% de la catégorie B : Nom à 10,7% de la catégorie C : Nom avec deux annuités de franchise à 11% de la
 catégorie D : Nom avec deux annuités de franchise à 11% de la catégorie E : Nom avec deux annuités de franchise à 11,5%
 obligations subordonnées nominatives de l'emprunt « STB SUBORDONNE 2019-1 » à savoir : Variable :
 de la catégorie A : Nom à TMM+2,5% de la catégorie B : Nom à TMM+2,5% de la catégorie C : Nom avec deux annuités de franchise à TMM+2,5%
 Je soussigné (soussignée) ai reçu une copie du document de référence et une copie de la note d'opération relative à l'emprunt sus-indiqué et pris connaissance de leur
 contenu.
 Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre et catégories d'obligations ci-dessus indiqué, étant entendu que cette souscription ne vaut pas reconnaissance
 de ma (notre) part au requérant par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une
 omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.
 Je soussigné (soussignée) que les titres souscrits seront déposés chez (1) en gérance (1) : ☐ Libre ☐ Compte géré ☐

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession
 Le second servira de souche

Tunis, le
 Signature (1)



(1) L'Officier de la Direction des Obligations.
 (2) Représentant la Société approuvée par les autorités compétentes.
 (3) Représentant la Société des Obligations.
 (4) Sous la présidence de la Commission de la Société des Obligations.



Copie

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE

Société Anonyme au capital social de 776.875.000 de dinars

Siège social : Avenue Hédi Nouria -1001 Tunis-

Registre National d'Entreprise N° : B 182331996

Objet social : l'exercice des opérations de banque, notamment les opérations financières,

Commerciales, mobilières, immobilières liées aux opérations de banque

Emprunt Obligataire « STB SUBORDONNE 2019-1 »

D'un montant de 35.000.000 de dinars susceptible d'être portées à un maximum de 50.000.000 Dinars, divisé en 350.000 obligations subordonnées susceptibles d'être portées à un maximum de 500.000 obligations susceptibles de 100 Dinars chacune

Emis par appel public à l'épargne

L'emprunt est réparti en cinq catégories A, B, C, D et E comme suit :

Catégories	DUREE	Taux d'intérêt	AMORTISSEMENT
Catégorie A	5 ans	10,5% et/ou TMM+2,3%	Constant par 1/5
Catégorie B	5 ans in fine	10,7% et/ou TMM+2,5%	In fine
Catégorie C	7 ans avec 2 années de grâce	11% et/ou TMM+2,8%	Constant par 1/5 à partir de la troisième année
Catégorie D	7 ans in fine	11,5%	In fine
Catégorie E	5 ans	11,5%	Coupons unique

Décision de l'AGO du 28/07/2016

Délibération du Conseil d'Administration du 13/06/2019

Visa du Conseil du Marché Financier N° 19-1031 du 18/10/2019

Notice légale publiée au JORT N°101 du 25/10/2019

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°

Compte indisponible N°10 404 1001017462 788 56

Je (nous) soussigné (e)

Nom & prénom : (1) ☐ Mm ☐ Mlle ☐ Mr
 Nationalité : Pièce d'identité : (1) ☐ CIN ☐ Carte de séjour ☐ Passeport N° Délivrée le : à
 Profession/activité :
 Adresse :
 Code postal : Pays : Tél : Fax : e-mail :

Agissant pour le compte : (1) ☐ De moi-même
☐ Du mandant en qualité de :
☐ Tuteur
☐ Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.

Identité du mandant :

Personne physique : (1) ☐ Mine ☐ Mlle ☐ Mr Nom & prénom : Pièce d'identité : (1) ☐ CIN ☐ Carte de séjour ☐ Passeport N° Délivrée le : à	Personne morale : Raison Sociale : N° du R.C. : N° du Matricule Fiscal :
Profession / activité : Adresse : Code postal : Pays : Tel : Fax :	

Déclare (ons) soussigné (s) :

- Obligations nominatives de l'Emprunt obligataire subordonné « STB SUBORDONNE 2019-1 » de la Catégorie A d'une durée 5 ans :
☐ Au taux fixe de 10,5% et/ou ☐ Au taux variable de TMM+2,3%
 - Obligations nominatives de l'Emprunt obligataire subordonné « STB SUBORDONNE 2019-1 » de la Catégorie B d'une durée 5 ans in fine :
☐ Au taux fixe de 10,7% et/ou ☐ Au taux variable de TMM+2,5%
 - Obligations nominatives de l'Emprunt obligataire subordonné « STB SUBORDONNE 2019-1 » de la Catégorie C d'une durée 7 ans avec 2 années de franchise :
☐ Au taux fixe de 11% et/ou ☐ Au taux variable de TMM+2,8%
 - Obligations nominatives de l'Emprunt obligataire subordonné « STB SUBORDONNE 2019-1 » de la Catégorie D d'une durée 7 ans in fine au taux fixe de 11,5%
 - Obligations nominatives de l'Emprunt obligataire subordonné « STB SUBORDONNE 2019-1 » de la Catégorie E d'une durée 5 ans coupon unique au taux fixe de 11,5%
- Au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et de libération soit le 29/11/2019 date limite de clôture des souscriptions seront décomptées et déduits à cette dernière date. Ces obligations portent jouissance unique à partir du 29/11/2019 et sont remboursables :

- Annuellement à raison de 20D par obligation, soit le 1/5^{ème} de la valeur nominale majoré des intérêts annuels échus, pour la catégorie A;
- La totalité de la valeur nominale à l'échéance pour la catégorie B, D et E;
- Annuellement à raison de 20 dinars par obligation à partir de la troisième année, soit le 1/5^{ème} de la valeur nominale majoré des intérêts annuels échus, pour la catégorie C.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence et une copie de la note d'opération relatifs à l'emprunt sus indiqué et pris connaissance de leur contenu.

Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre et catégories d'obligations ci-dessus indiqué. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède je (nous) verse (ons) (1) :

☐ En espèces
☐ Par chèque n° Tiré sur : Agence :
☐ Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez : agence :
 La somme de (en toutes lettres) représentant le montant des obligations subordonnées souscrites, soit (2) :



Note d'opération – STB SUBORDONNE 2019-1



obligations subordonnées nominatives de l'emprunt « STB SUBORDONNE 2019-1 » à taux fixe
 de la catégorie A : Nom à 10,5% de la catégorie B : Sans limite à 10,7% de la catégorie C : avec deux annuités de franchise à 11% de la
 catégorie D : avec deux annuités de franchise à 11% de la catégorie E : Sans coupon unique à 11,5%
 obligations subordonnées nominatives de l'emprunt « STB SUBORDONNE 2019-1 » à taux variable
 de la catégorie A : Nom à TMM+2,5% de la catégorie B : Sans limite à TMM+2,5% de la catégorie C : 7 ans avec deux annuités de franchise à TMM+2,5%
 Je soussigné (s) soussigné (s) ai (ont) reçu une copie du document de référence et une copie de la note d'opération relative à l'emprunt sus-indiqué et pris connaissance de leur
 contenu.
 Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre et catégories d'obligations ci-dessus indiqué, étant signalé que cette souscription ne vaut pas reconnaissance
 de ma (notre) part au requérant par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une
 omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.
 Je soussigné (s) reconnais (s) que les titres souscrits seront déposés chez (1) en gérance (1) : Libre ☐ Compte géré ☐

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession

Le second servant de souche

Témoin, le

Signature (s)

(1) L'éditeur de titres est l'intermédiaire.

(2) Remarque : la signature apposée sur les titres est celle de l'intermédiaire.

(3) Indiquer le nom des obligataires.

(4) Indiquer personnellement le représentant de la souscription : Le (Les) Agent(s)

